

LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE D'ETABLISSEMENT

Rectorat

Inspection Pédagogique
Régionale

Contribution efficace à la construction d'une culture personnelle pour chaque élève, l'évolution des nouveaux moyens d'accès à l'information et la permanence des préoccupations didactiques touchant à sa maîtrise, impliquent la mise en place dans les établissements scolaires d'une politique documentaire.

Cette politique s'articule autour de 3 axes :

- la construction d'une cohérence pédagogique centrée sur la formation des élèves à la maîtrise de l'information et sur des activités à caractère culturel,
- la réflexion sur la place du CDI et celle des autres lieux d'accès à l'information ainsi que sur le rôle des différents partenaires dans ce dispositif,
- la mise en œuvre des moyens matériels et humains (emplois du temps, gestion des salles...)

Ces dispositifs ne prennent de sens que dans une démarche de projet impliquant tous les acteurs, en particulier l'enseignant documentaliste qui a un rôle privilégié du fait de ses compétences professionnelles spécifiques en sciences de l'information et de la communication.

Une démarche de projet

La politique documentaire, partie intégrante du projet d'établissement, induit une démarche de projet en quatre points : état des lieux, finalités et objectifs, propositions d'actions, mise en œuvre et évaluation.

1 - Etat des lieux

Un diagnostic doit être établi pour définir les besoins en formation documentaire et informationnelle. Il s'appuie sur l'analyse de l'environnement socio-culturel, du public et des pratiques pédagogiques de l'établissement.

L'état des lieux tient compte des personnels, des aspects matériels et du fonctionnement interne (emploi du temps, locaux, budget, fonds documentaire, matériel informatique, ...).

2 - Finalités et objectifs

La politique documentaire permet à l'établissement d'adapter et d'intégrer les moyens d'accès à l'information au service des apprentissages.

3 - Propositions d'actions

Une large consultation permettant des échanges entre les différents acteurs de la communauté éducative doit être mise en place. Elle sera relayée par une commission de suivi, chargée de piloter la politique et de l'évaluer. L'enseignant documentaliste a un rôle d'expert et de coordinateur auprès de l'équipe pédagogique et du chef d'établissement, garant de la mise en œuvre du projet. Ce projet doit déboucher sur des actions précises selon un calendrier établi. Il sera soumis au Conseil d'Administration.

4 - Mise en œuvre et évaluation

Le projet fait l'objet d'une large diffusion. Les dates d'application sont clairement posées. Des indicateurs à préciser doivent permettre de l'évaluer régulièrement et de procéder à des ajustements si nécessaire. Un bilan annuel est intégré au rapport d'activités. En fin de projet, un bilan est également établi et diffusé à l'ensemble des acteurs de l'établissement.

Le rôle de l'enseignant documentaliste dans la politique documentaire d'établissement

La politique documentaire d'établissement est mise en œuvre sous l'autorité du chef d'établissement. Elle implique l'ensemble des partenaires de la communauté éducative réunis dans un groupe de travail dont l'enseignant documentaliste est le coordonnateur.

A ce titre, il conduit l'état des lieux et recense les besoins. Il est responsable de la cohérence du fonds documentaire qu'il enrichit grâce aux acquisitions faites en collaboration avec les enseignants des différentes disciplines, dans le respect des objectifs définis par le projet d'établissement et les programmes nationaux. Il constitue également un fonds d'ouvrages pédagogiques à l'intention des enseignants.

Il gère la mise à disposition des documents dans ses aspects techniques : traitement physique des documents, analyse documentaire, indexation de sites, veille documentaire...



Il apporte particulièrement ses compétences aux enseignants dans la formation des élèves à l'accès à l'information. Ces compétences pédagogiques se réalisent en coopération avec les autres partenaires. Il travaille au sein de réseaux (bassins de formation, plates-formes techniques, CRDP, cellule académique, documentalistes-relais...) qui facilitent son action.

La formation à la maîtrise de l'information (cf Annexe)

1 - Les objectifs de la maîtrise de l'information

Une des missions des enseignants, et en particulier celle de l'enseignant documentaliste, consiste à conduire les élèves vers la maîtrise de l'information, et à leur donner le goût de la lecture et du livre. Il revient à l'école de permettre à chaque élève de conquérir, en même temps que le droit à l'information, sa responsabilité critique et son autonomie de pensée.

Dans ce sens, l'initiation ou la simple sensibilisation aux pratiques documentaires ne suffit plus. Tout au long de leur cursus, le collégien et le lycéen doivent acquérir les compétences documentaires requises pour maîtriser l'information. L'apprentissage documentaire vise ainsi un objectif triple :

- construire des savoirs
- acquérir une culture de l'information
- élaborer et valider une méthode personnelle

2 - Les situations d'apprentissage

Les activités documentaires, par leur variété et leur fréquence, visent la transférabilité, à tous les champs disciplinaires, des compétences informationnelles acquises. Ces compétences doivent permettre à l'élève de bénéficier à terme d'une autonomie dans sa relation à l'information et au savoir. Pour être vérifiées, éprouvées et intégrées, il convient qu'elles soient mises en œuvre dans des situations d'apprentissages appropriées, c'est-à-dire susceptibles d'être perçues par l'élève de manière concrète, sensée et motivante.

3 - La didactisation des compétences informationnelles

La maîtrise de l'information ne peut se réduire à un ensemble de savoir-faire relatifs à la recherche et au traitement de l'information. Elle comprend également l'acquisition de notions, de savoirs et de concepts appartenant au champ des sciences de l'information et de la documentation. Ces connaissances spécifiques, élaborées et mises en œuvre dans des projets en partenariat avec les disciplines, sont repérables dans les méthodes rencontrées (la démarche documentaire) et les objectifs visés (les référentiels). Elles font l'objet d'une évaluation particulière et intéressent le processus de réforme en cours dans l'école (TPE, ECJS, PPCP, Itinéraires de découverte, B2i...).

La gestion des ressources et des moyens

Mettre en œuvre une politique documentaire d'établissement suppose une gestion adaptée des moyens matériels et humains, d'où l'importance de présenter au Conseil d'Administration les enjeux de la politique documentaire pour qu'il soit en mesure de soutenir les projets, tant en matière d'investissement que de fonctionnement.

Le CDI est un espace d'apprentissage de l'autonomie et d'ouverture culturelle. Des accès à l'information judicieusement répartis dans l'établissement doivent permettre d'en faciliter l'usage dans les enseignements disciplinaires. Une mise en réseau des sources documentaires doit servir tous les pôles d'enseignement. Les projets d'équipement auront à prendre en compte ces nouveaux paramètres. La politique documentaire a un coût qu'il faut évaluer en terme d'investissement mais aussi en terme de fonctionnement.

L'utilisation des outils documentaires nécessite accompagnement et formation de l'équipe éducative. Les stages d'établissement favorisent l'appropriation collective des nouveaux savoir-faire qui seront réinvestis dans des projets pluridisciplinaires.

L'accès aux ressources dépend aussi de la gestion de l'emploi du temps des classes et des flux d'élèves.

Ainsi la politique documentaire se définit dans la concertation (journées de pré-rentrée, conseils d'enseignements, commission de suivi, Conseil d'Administration, réunions des équipes pédagogiques). Elle doit permettre à chacun de bien identifier les outils disponibles dans l'établissement et son rôle dans la formation des élèves à la maîtrise de l'information dans toutes ses dimensions.



ANNEXE

La formation à la maîtrise de l'information

1. Les objectifs de la maîtrise de l'information

La mission prioritaire de l'enseignant documentaliste consiste à conduire les élèves vers la maîtrise de l'information.

Aujourd'hui, la disponibilité des données numériques et leur relative facilité d'accès font que l'information est devenue non seulement pléthorique mais difficilement vérifiable. Tout en proposant à l'élève une alternative à la dépendance à un savoir d'origine essentiellement scolaire, elle risque en même temps de l'exposer à des pressions économiques ou idéologiques. Il revient à l'école de permettre à chaque élève de conquérir, en même temps que le droit à l'information, sa responsabilité critique et son autonomie de pensée.

Dans ce sens, l'initiation ou la simple sensibilisation aux pratiques documentaires ne suffit plus. Tout au long de leur cursus, le collégien et le lycéen doivent acquérir les compétences documentaires requises pour maîtriser l'information. L'apprentissage documentaire vise un objectif triple.

- Construire des savoirs

La finalité de toute recherche, de tout traitement et de toute production documentaires par l'élève reste la construction d'un savoir. Encore faut-il garder à l'esprit que s'informer n'est pas pour autant apprendre, et qu'une information n'est pas un savoir. La somme de documentation imprimée ou numérique accessible ne contient jamais qu'un ensemble épars de données disponibles. C'est l'activité de choix, d'organisation et de restitution intelligente, parce que dirigée vers la réalisation d'un projet personnel, qui confère à certaines données le statut d'informations. Celles-ci, confrontées aux connaissances et aux représentations de l'apprenant, vont progressivement s'intégrer aux savoirs déjà acquis et en construire de nouveaux. En ce sens, tout projet documentaire suit une démarche heuristique.

- Acquérir une culture de l'information

La construction d'un savoir par la médiation documentaire suppose que soit également acquise une culture de l'information et, en l'occurrence, une culture du média. Que faire d'une information dont on ne connaît pas la source, et d'une source dont on ne sait si elle est crédible ou non ? Que tirer d'un média dont on ne connaît pas la structure (la "grammaire") ou dont on ne maîtrise pas les procédures techniques permettant d'accéder aux données convoitées ? Toute information nous parvient médiatisée. Elle doit donc être appréhendée sous trois angles complémentaires : un contenu qui doit être critiqué et analysé (notions de propriété intellectuelle, de validité et de transparence de la source, de fiabilité des données, d'objectivité ou de subjectivité, etc.), une structure propre au média qui doit être comprise (liens entre les sites, entre les différents niveaux d'un même site et entre les données sur ces différents niveaux) et des savoir-faire techniques qui doivent être maîtrisés (composer une requête ou naviguer, repérer des liens hypertextes, utiliser des URL, etc.). L'acquisition d'une infoculture, relative aux supports imprimés aussi bien que numériques, participe à la formation de l'esprit critique de l'élève au travers d'une nécessaire prise de conscience des enjeux de l'information.

- Elaborer et valider une méthode personnelle

Si la médiation documentaire a pour visée la construction d'un savoir commun, elle emprunte cependant des chemins diversifiés et particuliers à chaque élève. Il n'est pas tant question d'enseigner une méthode de recherche informationnelle qui serait valable pour tous mais bien d'apprendre à trouver et à reconnaître, pour chacun, sa propre méthode. Distinguer entre le "chemin à suivre", qui serait la norme et l'idéal à atteindre par tous et le "chemin suivi", qui part d'un constat et d'une expérience vécue par l'individu, permet de développer chez l'élève les compétences méta-cognitives nécessaires à l'élaboration d'un savoir-apprendre. La recherche d'information ne peut se passer de méthode. Cependant, comme dans tout apprentissage, elle requiert que l'on prenne en compte toutes les composantes de la situation de la recherche. Ainsi les principales étapes de la "recherche documentaire" peuvent être proposées comme autant d'outils mis à la disposition de l'élève, lequel reste le seul artisan de ses compétences. Il ne



saurait y avoir un enseignement transmissif et simultané en documentation. L'activité documentaire a pour but de mettre en œuvre des stratégies de recherche, d'organisation et de production d'information non seulement relatives à chaque individu mais également à chaque projet de recherche en ce qu'il se distingue des autres par les savoirs qu'il favorise, les difficultés et les contraintes qu'il fait rencontrer, la tâche qu'il assigne et le contexte qui lui donne sens. C'est l'évaluation formatrice, inhérente à toute démarche de projet, qui assure à l'élève la prise de conscience et la validation de la méthode ainsi élaborée.

2 - Les situations d'apprentissage

Les activités documentaires, par leur variété et leur fréquence, visent la transférabilité, à tous les champs disciplinaires, des compétences informationnelles acquises. Ces compétences doivent permettre à l'élève de bénéficier à terme d'une certaine autonomie dans sa relation à l'information et au savoir. Pour être vérifiées, éprouvées et intégrées, il convient que ces compétences soient mises en œuvre dans des situations d'apprentissages appropriées, c'est-à-dire susceptibles d'être perçues par l'élève de manière concrète (une pédagogie active), sensée (une pédagogie partenariale) et motivante (une pédagogie de projet).

- Une pédagogie active

A partir d'un questionnement émergent d'un cadre disciplinaire, il est possible de placer l'élève dans une posture de recherche d'information. Les tâches co-imposées lors du projet de travail vont se traduire en autant de situations problèmes favorables à la mobilisation des énergies. La résolution progressive de problèmes liés à la recherche et à l'exploitation de l'information concourt à ce que s'élabore, au travers de solutions adaptées et expérimentées, une méthode personnelle de développement des compétences visées. Ces "compétences en acte" se vérifient à partir de questions qui font sens, de procédures techniques concrètes, d'une confrontation réelle au monde de l'information (*via* le net en particulier) et d'une production documentaire substantielle débouchant sur une véritable situation de communication.

La démarche documentaire est une démarche d'exploration libre. Elle favorise l'émission d'hypothèses aussi bien cognitives que procédurales, leur vérification par l'action, leur validation ou au contraire leur infirmation et, à partir de ce constat, une nouvelle prise de décision. Il s'agit d'autoriser l'élève à prendre des risques en l'amenant à estimer par lui-même ses représentations et à valoriser le cas échéant ses erreurs aussi bien que ses réussites afin qu'il bâtisse, conforte et réinvestisse des savoir-faire.

Les situations d'apprentissage documentaire sont favorisées par le travail coopératif en petits groupes d'élèves. Si avoir des idées, c'est bien, les confronter, c'est encore mieux. Les interactions induites par la réalisation d'un projet commun conditionnent la verbalisation des concepts, le partage des connaissances et l'effort d'argumentation, qui sont autant de fixateurs de la mémoire et de révélateurs de l'intelligence en construction. L'élaboration d'un savoir collectif interroge et interfère chacun de manière intime. La coopération rompt l'isolement et multiplie les connections entre les problématiques personnelles.

Apprendre de manière indépendante et spontanée (autodidaxie), par l'expérimentation, permet à l'élève d'acquérir par l'acte documentaire un pouvoir personnel dans la construction de son savoir et dans le développement de ses compétences.

- Une pédagogie partenariale

La documentation n'est plus au service des disciplines comme elle le fut dans ses débuts lorsque le travail sur document n'avait que pour finalité l'introduction des notions du cours. Aujourd'hui, c'est la capacité même à savoir s'informer qui fonde la notion de pédagogie documentaire. Plus encore, l'ère de la "recherche documentaire" cède le pas à l'apprentissage de démarches permettant la résolution autonome de problèmes d'information.

Les partenariats entre les disciplines et l'information-documentation offrent des situations d'apprentissage actives au moyen desquelles différentes logiques viennent s'articuler. Lorsque les objectifs de chacun des partenaires sont correctement identifiés et spécifiés, on se donne toutes les chances de favoriser une synergie efficace. L'implication d'un ou de plusieurs champs disciplinaires dans le projet de la classe donne du sens à la réalisation des objectifs informationnels en favorisant la cohésion des apprentissages. Elle fournit à l'intelligence des problématiques riches par leur diversité et leur originalité au regard des préoccupations de l'élève, problématiques qui serviront de support à la recherche, à l'exploitation et à la conceptualisation de l'information.



L'articulation des logiques disciplinaires et des logiques documentaires permet de lutter contre la parcellisation du savoir en unités dépourvues de sens pour l'élève. Elle encourage la restauration des liens entre les différents domaines de la connaissance et une meilleure compréhension du monde dans sa globalité et dans sa complexité. En reliant les disciplines entre elles, la pédagogie partenariale prend ses distances avec la seule logique de programme et de programmation des savoirs en donnant la priorité à la connexion entre ceux-ci en même temps qu'à la diversification des apprentissages. Les disciplines se proposent en tant que références les unes au regard des autres et accroissent ainsi leur degré de signification.

Mais si les compétences informationnelles s'affirment aujourd'hui en tant que compétences transversales indispensables, elles restent indissociables d'un apprentissage spécifique d'une culture de l'information.

- Une pédagogie de projet

L'intérêt de la pédagogie de projet consiste en ce qu'elle met les acteurs de l'apprentissage en mouvement. Pour ce faire, elle propose un but accessible et concret (une production documentaire inscrite dans une situation de communication) et assigne des tâches précises, dans un ensemble constitué de contraintes et de facilitations diverses selon chacun. La finalité affichée est, quant à elle, la même pour tous. Elle fixe une plus-value des acquisitions. La trajectoire du projet, du point de vue de l'élève qui consigne dans son carnet de bord toutes les avancées de son travail, est constituée de cette problématique dont la réponse motive le groupe de travail. Pour être exprimée, elle a nécessité la mobilisation de pré-requis et l'élaboration de concepts spécifiques au sujet à traiter.

C'est au cours de la réalisation de la tâche, qui n'est encore qu'une représentation du travail à faire, que l'activité expérimentale va pouvoir se constituer. Elle va faire émerger et agréger, au travers de la résolution d'un problème lié à l'information, les notions spécifiques qui font l'objet de la pédagogie documentaire. Il appartient en effet à l'élève de faire correspondre, pour chaque type de tâche, une stratégie informationnelle pertinente, constitutive d'une démarche personnelle. L'ensemble de ces stratégies, qui seront validées et modélisées au cours des différents projets jalonnant le cursus scolaire, constitue la trame solide des compétences transférables d'un domaine de recherche à l'autre.

Le rôle des enseignants partenaires, dans une situation d'apprentissage par projet, consiste à prendre l'élève à l'endroit où il se situe pour lui permettre de rencontrer sa compétence et d'en accroître les limites.

3 - La didactisation des compétences informationnelles

La maîtrise de l'information ne peut se réduire aujourd'hui à un ensemble de savoir-faire relatifs à la recherche et au traitement de l'information. Elle comprend en outre l'acquisition de notions, de savoirs et de concepts appartenant au champ des sciences de l'information et de la documentation. Ces connaissances spécifiques, élaborées et mises en œuvre dans des projets en partenariat avec les disciplines, sont repérables dans les méthodes rencontrées (la démarche documentaire) et les objectifs visés (le référentiel). Elles font l'objet d'une évaluation particulière et intéressent le processus de réforme en cours dans l'école.

- La démarche documentaire

Il est délicat de fixer et de généraliser la démarche documentaire. Sa didactisation systématique risquerait de lui retirer tout ce qui la porte à en faire l'outil privilégié de l'autodidaxie. De même, chaque projet documentaire, dans sa spécificité, requiert des stratégies adaptées et réclame que soient mobilisées des compétences particulières. On peut cependant repérer les quelques "étapes" caractéristiques suivantes :

- le questionnement du sujet et l'émergence d'une problématique
- la recherche et la sélection critiques des sources documentaires, puis des documents
- l'extraction des données utiles, puis l'appropriation et le référencement de l'information
- le traitement de l'information par les opérations de tri, de validation, de classement et d'ordonnement
- la production et la communication d'un document secondaire à partir d'un cahier des charges.



Précisons que c'est lors de cette dernière partie, dans la relation reformulation / appropriation, ainsi que dans l'élaboration progressive d'une problématique personnelle, que les savoirs se construisent et s'agrègent principalement. Il ressort de cette hypothèse qu'un projet qui se limiterait à une recherche documentaire, à une prise de note ou à quelqu'autre partie aurait peu de chance de réaliser ses objectifs cognitifs.

La démarche documentaire a par ailleurs cette particularité de n'appartenir qu'à celui qui l'utilise au moment où il l'utilise et dans le cadre d'un contexte donné. Ce n'est pas la démarche qui est transférable mais bien les compétences requises pour maîtriser l'information. Ainsi, les étapes apparentes identifiées ici ne sauraient être prises à la lettre dans la linéarité de leur présentation.

Des obstacles de tous ordres (procéduraux, liés à la connaissance du média, à la compréhension des contenus rencontrés ou à la représentation de la tâche à effectuer) peuvent amener l'élève à passer certaines étapes ou à revenir sur d'autres. La problématique, par exemple, se précise au fur et à mesure de l'avancée du projet. Elle peut à tout moment exiger un retour au questionnement et aux sources de l'information.

- Le référentiel des compétences et des notions

L'histoire de la science de l'information et de la communication est encore relativement récente. Cette science, en appui aux sciences de l'éducation, pourrait légitimement fonder une discipline de l'information-documentation. L'une des conséquences immédiates serait la publication d'un programme adressé aux classes du second degré et l'organisation d'un enseignement calqué sur des modèles existants. Par contre, le risque majeur tiendrait dans la tentation de séparer la théorie de l'activité documentaire et ainsi de priver l'apprentissage de son rapport au sens en le déconnectant des contenus disciplinaires.

Aujourd'hui, les projets documentaires s'appuient sur des référentiels de compétences et de notions informationnelles émanant de groupes locaux de travail, d'associations de professionnels, d'instituts de recherche et d'inspections régionales. De nouvelles compétences, héritées de la science de l'information et relatives à l'acquisition d'une culture de l'information, s'y ajoutent. Elles sont motivées par les rapides transformations de notre environnement médiatique et les nouvelles questions de nature éthique et critique que celles-ci posent à l'école.

- L'évaluation

Responsable de l'enseignement spécifique qu'il dispense, l'enseignant documentaliste co-évalue les apprentissages proposés aux élèves dans le cadre de projets réalisés en partenariat. Pour mesurer les progressions observées, il dispose de tous les outils évaluatifs partagés dans les disciplines.

- l'évaluation diagnostique permet de s'intéresser au cheminement particulier de l'apprenant en mesurant l'écart entre ce qu'il savait au tout début du projet et ce qu'il sait à la fin. Elle oblige à procéder à deux mesures identiques et à ne pas tenir compte de la norme relative au groupe classe ;
- l'évaluation formative peut se placer au commencement du travail. Elle prévient l'élève des conditions de son évaluation en lui précisant les attentes du professeur au moyen de l'identification de critères. C'est l'occasion de mieux définir les tâches en les reliant aux objectifs visés. Tout au long du projet, les acteurs pourront s'y référer pour ne pas perdre de vue l'intérêt premier de la situation d'apprentissage ;
- l'évaluation formatrice intervient également pendant le projet mais, puisqu'elle réclame la participation active et motivée de l'élève, à partir seulement du moment où la représentation de la tâche à effectuer est suffisamment nette. L'apprenant et l'enseignant se lient par un contrat d'apprentissage à partir de la sélection, par le premier, des critères de réussite qu'il s'impose pour la production de son travail ;
- l'évaluation sommative, plus largement utilisée, relativise le niveau acquis par l'élève en le comparant au niveau exigé par la norme. La difficulté majeure consiste à évaluer les compétences informationnelles, encore jugées transversales par le concert des disciplines. Un travail de réflexion à partir des référentiels de compétences informationnelles permettrait de dégager les critères d'une telle évaluation. Encore faut-il prendre la précaution de considérer le travail de l'élève dans sa totalité en prenant autant en compte le carnet de bord que la production finale.



- Les applications dans la réforme de l'école

En plus des projets d'apprentissage coordonnés en partenariat avec une ou plusieurs disciplines, la formation des élèves à la maîtrise de l'information peut aujourd'hui s'appuyer sur les dispositifs que les dernières réformes du second cycle ont mis en œuvre :

- les itinéraires de découverte pour le cycle central du collège
- les 15 % de l'horaire de la classe de 3^{ème} consacrés à des enseignements choisis par l'élève
- l'E.C.J.S. en classe de 2^{nde}, 1^{ère} et terminale
- les T.P.E. et les P.P.C.P. en 1^{ère} et terminale.